



PREFECTURE REGION AQUITAINE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 30 - MAI 2014**

# SOMMAIRE

## **Administration territoriale de l'Aquitaine**

### **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**

Arrêté N °2014129-0001 - Arrêté modificatif du 9 mai 2014 portant nomination des  
membres du Comité Régional de l'Habitat ..... 1





PREFECTURE REGION AQUITAINE

## **Arrêté n °2014129-0001**

**signé par  
Le Préfet de la Région Aquitaine**

**le 09 Mai 2014**

**Administration territoriale de l'Aquitaine  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)  
Service aménagement logement durable**

Arrêté modificatif du 9 mai 2014 portant  
nomination des membres du Comité Régional  
de l'Habitat



## PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement Aquitaine

Service de l'Aménagement et du Logement Durables  
Division Habitat Logement

### **ARRÊTE MODIFICATIF** portant nomination des membres du Comité Régional de l'Habitat

**Le Préfet de la région Aquitaine**  
**Préfet de la Gironde**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 364-1 et R 362-1 à R 362-12,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et, notamment son article 61,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création du Comité Régional de l'Habitat, modifié par l'arrêté du 8 mars 2010,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2006 portant composition du Comité Régional de l'Habitat, modifié par les arrêtés du 23 avril 2007, 23 octobre 2008 et 18 mai 2010,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2011 portant renouvellement de la composition du Comité Régional de l'Habitat.

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2012 portant nomination des membres du Comité Régional de l'Habitat, modifié par l'arrêté du 10 octobre 2013.

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 :**

Le Président du Comité Régional de l'Habitat est le Préfet de Région. Outre son président, le Comité Régional de l'Habitat est composé de 39 membres répartis en trois collèges.

#### **ARTICLE 2 :**

La durée du mandat de chacun des membres du Comité est de six ans, à compter du 3 novembre 2011.

**ARTICLE 3 :**

Le premier collège (13 membres) est composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.  
Ces membres sont :

M. Alain ROUSSET,  
Président du Conseil Régional d'Aquitaine ou son représentant

M. Bernard CAZEAU,  
Président du Conseil Général de la Dordogne ou son représentant

M. Philippe MADRELLE,  
Président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant

M. Henri EMMANUELLI,  
Président du Conseil Général des Landes ou son représentant

M. Pierre CAMANI,  
Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne ou son représentant

M. Georges LABAZÉE,  
Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant

M. Alain JUPPÉ,  
Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant

M. Jacques AUZOU,  
Président de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux ou son représentant

Mme Marie-Hélène DES ESGAULX,  
Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud ou son représentant

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ,  
Présidente de la Communauté le Marsan Agglomération ou son représentant

M. Jean DIONIS du SEJOUR,  
Président de la Communauté d'Agglomération d'Agen ou son représentant

M. Jean-René ETCHEGARAY,  
Président de la Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour ou son représentant

M. François BAYROU,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées ou son représentant

**ARTICLE 4 :**

Le deuxième collège (13 membres) est composé de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants.

Ces membres sont :

- Les représentants de l'AROSHA (Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine)

*Titulaire*  
Mme Martine JARDINÉ

*Suppléante*  
Mme Sylvie REGNIER

- Les représentants de la Fédération des Entreprises Publiques Locales d'Aquitaine

*Titulaire*  
M. Jean-Noël GALVAN

*Suppléante*  
Mme Elizabeth TOUTON

- Les représentants de l'URPACT (Union Régionale pour la Protection, l'Amélioration, la Conservation et la Transformation de l'Habitat)

*Titulaire*  
M. Jean-Marc LATOUR

*Suppléant*  
M. Jean GAYAS

- Les représentants du SNAL (Syndicat National des professionnels de l'Aménagement et du Lotissement)

*Titulaire*  
M. Cyrille VIVAS

*Suppléant*  
M. Valéry MESCHERIAKOFF

- Les représentants de la FNAIM (Fédération Nationale des Agents Immobiliers)

*Titulaire*  
M. Frédéric LESVIGNE

*Suppléant*  
M. Jean-Yves TETART

- Les représentants du Crédit Immobilier de France Sud-Ouest

*Titulaire*  
M. Bruno RISSER

*Suppléant*  
M. Stéphane DENIS

- Les représentants de la FPI (Fédération des Promoteurs Immobiliers)

*Titulaire*  
M. Alain FERRASSE

*Suppléante*  
Mme Aurélie ALMANZA

- Les représentants de la FFB (Fédération Française du Bâtiment Aquitaine)

*Titulaire*  
M. Michel CISILOTTO

*Suppléant*  
M. Philippe RENOUIL

- Les représentants de la CAPEB (Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment)

*Titulaire*  
M. Patrick LALANNE

*Suppléant*  
M. Benoit TABASTE

- Les représentants d'Action Logement

*Titulaire*  
Mme Sophie BONIOU

*Suppléant*  
Mme Carole LABREGERE

- Les représentants de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)

*Titulaire*  
M. Xavier ROLAND-BILLECART

*Suppléant*  
M. Arnaud BEYSSEN

- Les représentants des CAF d'Aquitaine (Caisse d'Allocations Familiales)

*Titulaire*  
M. Pierre-Yves PACIFICO

*Suppléante*  
Mme Juliette DIDIER

- Les représentants des ADIL d'Aquitaine (Associations départementales d'information pour le logement)

*Titulaire*  
M. Yannick BILLOUX

*Suppléante*  
Mme Frédérique FRISON-LEFEVRE

**ARTICLE 5 :**

Le troisième collège (13 membres) est composé de représentants d'organisations d'usagers, de bailleurs privés, d'associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction et de personnes qualifiées.

Ces membres sont :

- Les représentants de la CNL (Confédération Nationale du Logement Aquitaine)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Félix LACOMBE	Mme Anny LARTIGUE

- Les représentants de l'URAF (Union Régionale des Associations Familiales d'Aquitaine)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. François-Xavier LEURET	Mme Marie-Rose RASOTTO

- Les représentants de l'UNPI (Union Nationale de la Propriété Immobilière)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean BALLONGUE	M. Jean-François ROQUELAURE

- Les représentants de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Marc CAUTY	Mme Catherine ABELOOS

- Les représentants de La Fondation Abbé Pierre

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Pascal PAOLI	M. André BARBE

- Les représentants de l'association des Amis des Voyageurs de la Gironde

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Hélène BEAUPERE	M. Christian SCHWAB

- Les représentants de l'Association des Paralysés de France

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Olivier MONTEIL	M. Jean-Marc FAVIER

- Les représentants des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction

Représentants des organisations patronales

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Norbert HIERAMENTE	M. Yves RATEL

Représentants des organisations syndicales de salariés

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Pierre LABROILLE	M. Bruno VILLEGIER



**Les personnalités qualifiées :**

M Maurice GOZE, directeur de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme de Bordeaux.

Mme Muriel BOULMIER, directrice générale du groupe Ciliopée Habitat.

M. Xavier LA TORRE, président de la commission DALO de la Gironde.

M. Michel BLANCHARD, président du groupe d'appui national 115.

**ARTICLE 6:**

Le secrétariat du Comité Régional de l'Habitat est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

**ARTICLE 7:**

Mme la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le **9 MAI 2014**

Le Préfet de Région,



**Michel DELPUECH**